



CSG : NON A LA SOLIDARITE EN MARCHÉ ARRIÈRE !

A lors que les retraites, indexées sur les prix, n'ont pas augmenté depuis quatre ans, le gouvernement, pour financer le chômage, s'apprête à augmenter de 1,7 % la CSG des retraités ayant une pension mensuelle supérieure à 1 200 euros.

La CFDT Retraités continue de défendre la solidarité entre salariés et retraités, mais une VERITABLE SOLIDARITE, et non des mesures reposant sur une inégalité de traitement entre salariés et retraités en matière de contributions et de droits puisque dans ce projet gouvernemental la hausse de 1,7 % de la CSG est compensée pour toutes les catégories de salariés par une baisse des cotisations maladie sauf pour les retraités.

Cette « solidarité en marche arrière » a vivement fait réagir l'Union confédérale des Retraités CFDT qui, par l'entremise de sa secrétaire générale, Dominique Fabre, a adressé la lettre suivante au Premier ministre :

POUR EN SAVOIR +

► Le site internet du gouvernement Français : <https://www.cfdt-retraités.fr/PetitionCSG>

Monsieur le Premier ministre,

Votre gouvernement annonce la mise en œuvre d'une réforme de l'assurance chômage. Pour la financer, vous envisagez une hausse importante de la CSG. Notre première inquiétude tient au fait que, financé par la CSG, le risque chômage pourrait perdre son caractère contributif. De surcroît – et c'est là où intervient l'iniquité du projet – le transfert du financement de l'assurance chômage, aujourd'hui pris en charge par les salariés, à l'ensemble des contribuables soumis à la CSG aurait pour conséquence d'y faire contribuer les retraités.

Les retraités CFDT, soutenus dans leur position par toute la CFDT, considèrent que ce projet est la marque :

- d'un manque d'objectivité dans l'analyse sur la place des retraités en société ;
 - de l'accumulation ces dernières années de déséquilibres fiscaux intergénérationnels ;
 - d'une inégalité de traitement entre retraités et salariés en matière de contributions et de droits ;
 - d'une méconnaissance des mécanismes d'indemnisation de la perte d'emploi.
- « Tout le monde gagnera en pouvoir d'achat avec cette mesure, sauf les plus aisés des retraités... Aux plus aisés des retraités, je demanderai cet effort pour avoir un système plus intelligent pour leurs enfants et leurs petits-enfants », justifiait le candidat Emmanuel Macron. Cette mesure mettrait donc à contribution les retraités, dès lors qu'ils perçoivent environ 1 250 euros par mois, en dessous donc de la moyenne des pensions de retraite. Pour chacun d'entre eux, la perte de pouvoir d'achat avoisinera 265 euros annuels, contraints qu'ils seront de contribuer à l'assurance chômage sans envisager la moindre contrepartie !

Équilibre et équité

Monsieur le Premier ministre, à ce niveau de revenus, les retraités comme d'autres catégories sociales ne peuvent être considérés parmi « les plus aisés » pour avoir à supporter une hausse supplémentaire de la CSG de 1,7 %.

Faut-il également rappeler qu'au-delà de la CSG actuelle, de la CRDS et de la Casa, les retraités du secteur privé sont également soumis à une cotisation maladie à hauteur de 1 % sur leurs retraites complémentaires, cotisation dont on fait généralement peu état. Les retraités participent aussi, et largement, aux efforts de redressement des comptes publics et sociaux : fiscalisation de la majoration de pension pour enfant, suppression de la demi-part fiscale pour les personnes seules, non-revalorisation des retraites. Toutes ces mesures, cumulées depuis 2013, ont déjà largement permis aux retraités de faire preuve de justes et nécessaires solidarités.

Les retraités, et les retraités CFDT au premier chef, ont jusqu'alors accepté de prendre leur part, comme tout citoyen, à l'effort commun, notamment en solidarité avec les générations les plus jeunes confrontées à une entrée difficile dans la vie active. Mais ils n'accepteront pas la rupture du contrat social qui nécessite un traitement équitable par rapport au reste de la population. L'évolution du pouvoir d'achat des retraités est proche de zéro depuis quatre ans. Elle ne saurait régresser avec cette disposition.

La CFDT Retraités a toujours su prendre ses responsabilités dans un monde économique en mutation démographique. Elle demeure ouverte à toutes évolutions qui pourraient répondre aux exigences de solidarité. Mais elle demande que toute réforme sociale soit équitable et équilibrée. [...]

Pour la CFDT Retraités
Dominique Fabre, secrétaire générale